



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

maintien

Question écrite n° 34575

Texte de la question

M. Laurent Hénart souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales sur les interrogations des architectes au sujet de l'éventuel démantèlement du Comité national pour le développement du bois (CNDB). Cet organisme, qui assure la promotion et la valorisation du matériau bois, contribue à une plus grande notoriété de l'ensemble de la filière bois-construction. D'autre part, il joue un rôle pédagogique majeur par l'édition de documents d'information et de formation pour mettre en valeur la diversité, la richesse et la modernité du bois. A travers ses différentes missions, le comité national pour le développement du bois, qui a démontré son utilité bénéfique à l'ensemble des acteurs de la filière bois, dispense également des conseils capitaux aux architectes. Ces derniers s'émeuvent particulièrement de sa disparition. Il souhaiterait, dès lors, lui demander de bien vouloir lui assurer de la pérennité du financement du Comité national pour le développement du bois afin qu'il puisse continuer à bénéficier des moyens nécessaires à l'accomplissement de ses missions.

Données clés

Auteur : [M. Laurent Hénart](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34575

Rubrique : Bois et forêts

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 mars 2004, page 1506

Question retirée le : 4 mai 2004 (Fin de mandat)